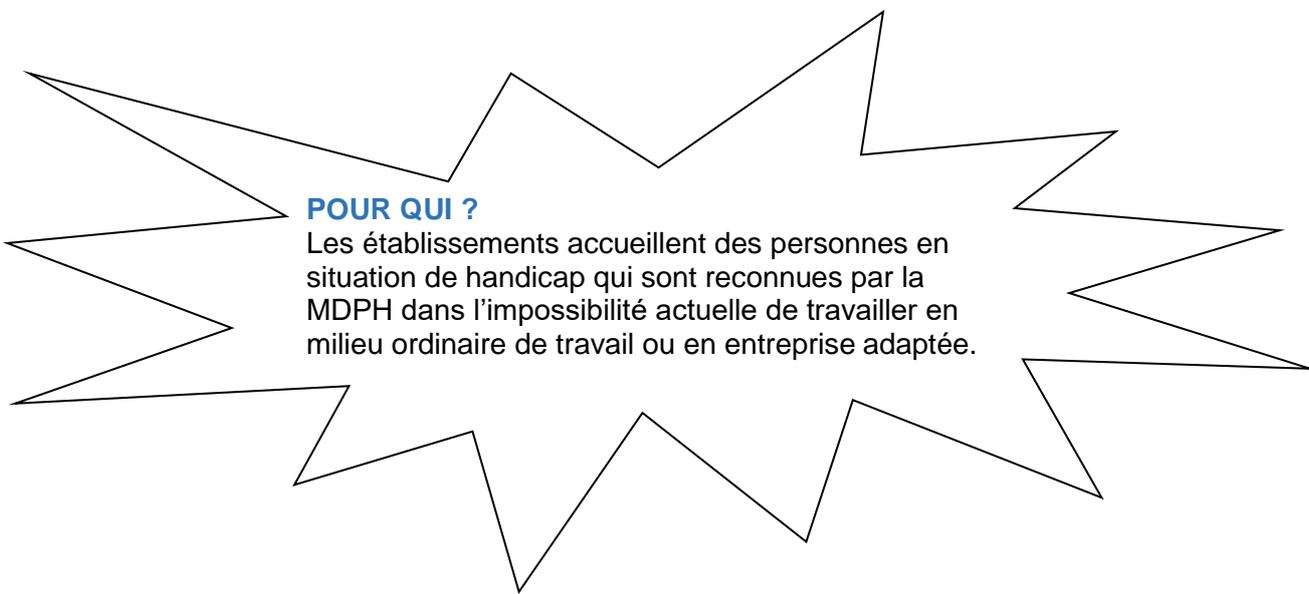




ETABLISSEMENT DE SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

INFORMATIONS DESTINÉES AUX FAMILLES ET AUX JEUNES ACCUEILLIS A L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF LES ECUREUILS/SESSAD.



POUR QUI ?

Les établissements accueillent des personnes en situation de handicap qui sont reconnues par la MDPH dans l'impossibilité actuelle de travailler en milieu ordinaire de travail ou en entreprise adaptée.

LES ETABLISSEMENTS DE SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Les ESAT sont des **établissements médico-sociaux de travail protégé** permettant d'exercer une activité professionnelle, de maintenir les acquis scolaires, de développer des « compétences-métiers ».

Les ESAT sont à la croisée **du productif et de l'éducatif** puisqu'ils doivent fournir un travail adapté aux différents publics accueillis avec pour mission **l'autonomie sociale des personnes**.

L'activité en ESAT donne lieu au versement d'une **rémunération garantie** et un **soutien médico-social et éducatif**.

Le travailleur en ESAT n'est pas lié à l'établissement par un contrat de travail mais par un **contrat de soutien et d'aide par le travail**.

CONTRAT DE SOUTIEN ET D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Le Contrat de soutien et d'aide par le travail est le lien entre le travailleur handicapé accueilli et l'ESAT.

L'exigence du contrat : L'utilisateur accueilli dans un ESAT signe dans les 30 jours suivant son admission (y compris s'il est en période d'essai) « un contrat de soutien et d'aide par le travail ».

Contenu du contrat :

- les droits et obligations réciproques de l'ESAT et du travailleur handicapé
- l'encadrement de l'exercice des activités à caractère professionnel
- la mise en œuvre du soutien médico-social et éducatif.

Il doit prendre en compte l'expression des besoins et attentes du travailleur et les conditions d'organisation et de fonctionnement propres à l'ESAT.

PERIODE D'ESSAI

Il existe en ESAT une période d'essai dont la durée est de 6 mois, mais qui peut être renouvelée si besoin.

QUESTIONS COURANTES DES FAMILLES ET DES JEUNES !!!!!

Quelles sont les démarches
administrative à effectuer ?

Afin de pouvoir bénéficier de l'orientation « ESAT » auprès de la Maison Départementale de la personne handicapée, il est nécessaire de faire **une demande d'orientation ESAT et RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)**

Lorsque ce projet d'orientation est validé en lien avec l'équipe de l'IME Les Ecureuils, n'hésitez pas à solliciter l'Assistante Sociale pour vous renseigner et vous accompagner dans la constitution du dossier administratif.



Est-ce qu'il y a une limite d'âge ?

La majorité reste une condition d'admission (même s'il peut y avoir des dérogations).

Aucune disposition ne précise une limite d'âge maximale pour l'orientation en ESAT. L'orientation en ESAT peut se poursuivre après 60 ans dès lors qu'elle reste adaptée.



Quelle est la rémunération ?

En ESAT, on ne parle pas de salaire mais de **rémunération garantie dès l'admission (même en période d'essai)**

Le montant est compris entre 55% et 110% du SMIC, c'est-à-dire entre 5,24 euros et 10,48 euros de l'heure.

A partir de 20 ans, vous pouvez avoir droit à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), (*avant 20 ans sous certaines conditions*).

A l'entrée dans l'ESAT, la CAF réexamine les droits du bénéficiaire. Le cumul de l'AAH et de la Rémunération garantie ne peut excéder 100% du SMIC calculé pour 151,67.

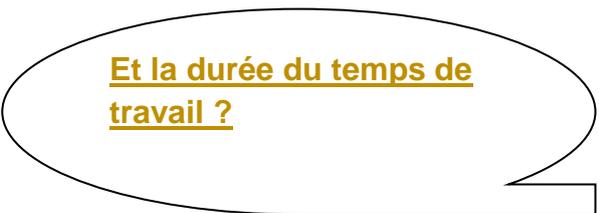
Si le total du cumul excède ce montant, l'AAH doit être réduite en conséquence.

Il y a aussi la prime d'activité.

Exemple : pour un jeune travailleur encore hébergé chez ses parents qui n'a pas la carte mobilité Inclusion mention « invalidité » (**mais attention variable selon l'ESAT et la situation**)

700 euros (rémunération garantie) + 330 euros (AAH) + 136 euros prime d'activité de par mois.

La rémunération garantie est imposable au même titre qu'un salaire classique.



Et la durée du temps de travail ?

La durée maximale de travail hebdomadaire autorisées en ESAT est la même que pour les entreprises ordinaires à savoir 35 heures. Les travailleurs en ESAT ne peuvent pas effectuer d'heures supplémentaires.

Est-ce qu'on est payé pendant les vacances ?

La rémunération garantie est maintenue pendant toutes les périodes de suspension de l'exercice.

Il y a un droit **aux congés annuels**.

La durée est calculée à raison de 2,5 jours ouvrables par mois d'accueil en ESAT.

La durée totale de ce congé est de 30 jours ouvrables et peut être fractionnée.

3 jours mobiles peuvent être accordés en plus par l'ESAT.

Il y a aussi des autorisations exceptionnelles d'absence pour événement familiaux (mariage, naissance, décès d'un proche)

Et en cas de maladie ?

La rémunération garantie est maintenue pendant les périodes ouvrant droit à une indemnisation au titre de l'assurance maladie.

Est-ce qu'une insertion en milieu ordinaire est possible ?

Les passerelles d'insertion vers le milieu ordinaire

- Les entreprises adaptées
- La mise à disposition dans le milieu ordinaire de travail. Les travailleurs concernés continuent à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel assurés par l'ESAT auquel ils demeurent rattachés.
- L'ESAT « hors les murs » qui suit la personne jusqu'à son embauche en Milieu Ordinaire.

Embauche en milieu ordinaire :

Une personne accueillie dans un ESAT qui conclut un contrat de travail peut bénéficier avec son accord d'une convention passée entre l'ESAT, son employeur et éventuellement son SAVS.

Cette convention précise les modalités de l'aide apportée par l'ESAT (et le SAVS le cas échéant) au travailleur et à son employeur pendant la durée du contrat de travail dans la limite d'une durée d'un an renouvelable.

En cas de rupture de ce contrat ou lorsque le recrutement n'a pas lieu au terme de celui-ci, le travailleur est réintégré de plein droit dans l'ESAT d'origine.

POSSIBILITE D'EVOLUTION

Les ESAT doivent favoriser l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires, de formation professionnelles, des actions éducatives d'accès à l'autonome et d'implication dans la vie sociale en recourant à des intervenants extérieurs.

Les ESAT peuvent contribuer au soutien de la Validation des Acquis et de l'expérience (VAE) en mettant en œuvre une démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences des travailleurs handicapés qu'ils accueillent.

Dans tous les cas, l'Assistante Sociale de l'Institut Médico-Educatif des Ecureuils est présente pour répondre à vos questionnements et vous guider dans vos démarches.

**IME Les Ecureuils
272 Avenue de Mazargues BP 6
13266 Marseille Cedex 8
0491167898/99**